



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 19 mai 2020

REPRISE DU GHM DE GRENOBLE : LE DÉPARTEMENT SOUTIENT LA CANDIDATURE DE L'ASSOCIATION AGDUC

Le Département soutient la candidature de l'association AGDUC, qui a été retenue avec deux autres candidatures pour reprendre le groupe hospitalier mutualiste de Grenoble.

AGDUC, un candidat local, sérieux et fiable

En juillet 2019, la mutuelle ADREA, actionnaire principal du Groupe Hospitalier Mutualiste (GHM) de Grenoble, a annoncé la mise en vente du site.

Depuis, le Département suit de très près ce processus de vente car les compétences du Département sont étroitement liées à la santé, dans les champs médico-sociaux, de la gérontologie, du handicap, de l'enfance, ou bien encore à travers les missions que la collectivité assure dans le domaine de la prévention et de l'éducation à la santé et la permanence d'accès aux soins de santé.

« Le groupe hospitalier mutualiste (GHM) est un acteur de santé bien trop important en Isère pour perdre son statut d'Établissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif (ESPIC). A notre sens, seule l'association AGDUC, dont le siège est à Meylan, et avec laquelle nous travaillons de longue date et dont nous connaissons le sérieux, est capable de garantir ce statut. Son projet est le seul en mesure de maintenir le GHM comme un service public hospitalier non lucratif, garantissant une qualité et une équité de soin à sa patientèle », souligne le Président Jean-Pierre Barbier.

Le groupe hospitalier mutualiste (GHM) de Grenoble est un établissement de santé privé d'intérêt collectif à but non lucratif participant au service public hospitalier et jouant un rôle majeur sur le territoire, avec plus de 400 lits et places de médecine, chirurgie, maternité / obstétrique, urgences, oncologie, soins de suite et de réadaptation.

Il s'agit du deuxième établissement de santé de l'Isère avec 3 établissements (clinique des Eaux-Claires, clinique d'Alembert et institut de cancérologie Daniel Hollard), comptant 440 lits et 1 100 salariés (dont 200 médecins en grande partie salariés). Son activité représente 90 000 consultations, 33 000 passages aux urgences et 15 000 interventions chirurgicales.

Par un courrier du 18 février, le Président du Département Jean-Pierre Barbier avait déjà attiré l'attention du Ministre de la santé et de l'ARS sur la nécessaire vigilance à avoir quant au devenir de ces activités et sur les conditions de leur poursuite. Il avait sollicité de leur part l'utilisation de toutes leurs prérogatives pour que ces évolutions n'entraînent ni diminution quantitative de l'offre de soin, ni qualitative dans les services proposés aux patients.